

Compte-rendu de gestion annuel

Immeuble

SDC LE BRANLY

46 BOULEVARD DU MARTINET 65000 TARBES

Conseil syndical

M. ANTOINE

MME FORTUNA

MME GOUAUX

Vos interlocuteurs FONCIA

Christophe SIMORRE

PRINCIPAL DE COPROPRIETE

Tél. 05.62.34.86.53

christophe.simorre@foncia.fr

FRANCOISE DE INES-PAILHAS

Assistante copropriété

Tél. : 05.62.34.86.43

de-ines-pailhas238@foncia.fr

Emmanuelle BAJAC

Comptable

Tél. : 05.62.34.86.51

bajac325@foncia.fr

Chère Madame, cher Monsieur,

Conformément à l'engagement FONCIA, nous avons le plaisir de vous adresser un compte-rendu portant sur la gestion de la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 de votre copropriété.

1. COMPTES DU SYNDICAT

Comme chaque année, nous avons rencontré le conseil syndical pour lui présenter les comptes de la copropriété et lui permettre d'assurer sa mission de contrôle.

a. Situation financière

La copropriété présente une trésorerie créditrice de 1883.10 €.

b. Dépenses de l'exercice

Les dépenses se sont élevées à 16931.29 € pour un budget voté de 18346.00 €, soit un excédent budgétaire de 1414.71 €, représentant un écart de -7.71 % par rapport aux estimations. Elles ont représenté un écart de -7.52 % par rapport à l'exercice précédent.

Dans le cadre de la maîtrise des charges, l'action de FONCIA a permis de stabiliser les dépenses.

2. LES TRAVAUX

Travaux : TERRASSEMENT CAVE CLUB ALPIN

L'infiltration dans la cave du club alpin français est stoppée. Une canalisation d'eaux pluviales avait cassé sous le goudron du trottoir du parking. Nous avons réalisé ces travaux en 2 temps, pour nous assurer que le dégât des eaux était arrêté.

3. LES DOSSIERS SINISTRES

Nous n'avons ouvert aucun dossier sinistre dans le cadre de la police multirisque immeuble.

4. LES PROCEDURES

a. Recouvrement de charges

Après mise en œuvre des diligences habituelles (mises en demeure, relances, sommations d'huissiers etc....), nous avons été amenés, pour préserver les intérêts du syndicat, à introduire la procédure suivante :

Dossier *DHUGUES* montant de l'arriéré : 4721.17€

Assignation en recouvrement des charges de copropriété devant le tribunal d'instance de Tarbes par maître Tandonnet de Mme Dhugues et Mr Dhugues.

Le règlement de copropriété ne disposant pas de clause de solidarité, les condamnations ne pourront pas être demandées in solidum.

audience le 15.05.2018.

b. Autres Procédures:

Nous n'avons pas été amenés à ouvrir de dossiers procédures.

5. PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour de l'AG traite des questions habituelles auxquelles ont été rajoutées celles relatives aux gros entretiens et travaux nécessaires à la bonne conservation de l'immeuble.

Enfin, nous tenons à remercier votre conseil syndical pour son implication dans le traitement de l'ensemble des dossiers.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, cher Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Christophe SIMORRE